



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zone ACP

Question écrite n° 46709

Texte de la question

M. Bernard Debré attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'ampleur de la fracture numérique en Afrique et dans l'océan Indien et sur la nécessité de placer les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), en particulier l'accès fluide à l'internet mondial, au cœur des priorités de l'aide publique au développement du continent africain et plus largement des pays ACP, pays où la France a une présence et des intérêts importants et où la fracture numérique est un frein majeur au développement économique et humain. La fracture numérique en Afrique sub-Saharienne et dans l'Océan Indien est spectaculaire. Dans le meilleur des cas, la bande passante y est vingt-cinq fois plus chère qu'en France (Dakar, Abidjan et autres capitales de l'Afrique côtière atlantique desservies par le câble sous-marin SAT-3) ; mais dans la plupart des cas, la bande passante y est plus de cent fois plus chère (95 % du continent africain et à Madagascar). Dans ces conditions, l'Afrique n'est pas en mesure de bénéficier du formidable potentiel des NTIC et des technologies haut débit pour son désenclavement et son développement économique et humain. Dans un tel contexte de fracture numérique aggravée, le fossé entre l'Afrique et le reste du monde ne peut que continuer à se creuser et l'aide publique perdre encore en efficacité et en crédibilité. Une question écrite à M. le ministre des affaires étrangères, posée le 21 juin 2004 par le sénateur de la Martinique, M. Rodolphe Désiré, relative au programme ACP numérique et proposant une méthodologie d'action concrète pour le désenclavement numérique des pays de la zone Afrique - Caraïbe - Pacifique, a déjà évoqué ce sujet. Dans le prolongement de celle-ci, ne serait-il pas opportun de faire des NTIC et du désenclavement numérique des pays ACP, l'une des priorités de l'aide publique française et européenne, au développement en particulier, ne faudrait-il pas solliciter l'Agence française de développement afin d'engager et de soutenir des projets concrets de désenclavement numérique dans les pays ACP, en Afrique, dans l'océan Indien et dans la Caraïbe. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La question posée a été communiquée aux acteurs français impliqués dans les actions de coopération en direction des économies en développement : le ministère des Affaires étrangères et l'Agence française pour le développement. Par ailleurs il ressort de l'examen technique de cette proposition de stratégie ayant pour objet de connecter l'Afrique au monde numérique ce qui suit. Une action en faveur des infrastructures constitue de toute évidence l'un des piliers du désenclavement de l'Afrique. Mais, pour répondre de manière satisfaisante aux attentes et aux besoins des africains, il convient d'élaborer une stratégie globale qui traite simultanément l'ensemble des déterminants de la fracture numérique. C'est-à-dire que les clivages de nature géographique, sociologique, générationnelle, éducative ou encore culturelle sont indissociables des aspects réglementaires, technologiques et financiers. Face à l'ampleur de la tâche, seule une action concertée peut permettre de faire émerger des solutions pérennes d'évolution positive. C'est pourquoi la France est favorable à une mobilisation de tous les acteurs dans le cadre du Sommet mondial sur la Société de l'information (SMSI) dont la seconde session se tiendra à Tunis en 2005.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Debré](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46709

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7082

Réponse publiée le : 28 décembre 2004, page 10460